



REGLEMENT INTERIEUR DE LA COURSE

« TRAIL DU VIGNOBLE GAILLACOIS »

ANNÉE 2025 – 4ème ÉDITION

Art.1 – Organisation

Avec la collaboration de la mairie de Gaillac et la Maison des vins de Gaillac l'association UAG Running organise la 4 -ème édition de la course « Trail du Vignoble Gaillacois » le samedi 14 juin 2025 à 15h30 dont le départ sera donné Avenue Gustave Eiffel à Gaillac, et l'arrivée se fera au Stade Bernard Laporte à Gaillac.

Art.2 – Parcours et distance

Quatres épreuves chronométrées proposées :

La Duras un trail de 34 km et 830 m de dénivelé pour les sportifs les plus endurants limitée à 150 coureurs

La Loin de l'œil : un trail de 22 km et 500 m de dénivelé pour le sportif limité à 250 coureurs

La Braucol : un trail de 18 km et 370 m de dénivelé limité à 350 coureurs

La Mauzac : un trail accessible à tous de 12 km et 320 m de dénivelé limité à 350 coureurs

Une randonnée non chronométrée

La Prunelart : une marche de 10 km et 300m de dénivelé limité à 250 personnes

Un ravitaillement liquide (eau) sera installé tous les 5 km environ avec dégustation de vin. Deux ravitaillements solides sont prévus sur le 22 et le 17 km et un sur le 12 km et la randonnée et trois sur le 34 km. Un ravitaillement est installé à la fin du parcours.

Le tracé, la distance ainsi que le dénivelé sont donnés à titre indicatif et pourront varier jusqu'au départ pour des raisons de sécurité et selon les conditions rencontrées.

« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération ».

La dégustation de vin est interdite aux mineurs

Art.3– Horaires

Pour « La Duras » départ des navettes à 14h30 départ de la course à 15h30

Pour « La Loin de l'œil » départ des navettes à 14h30 départ de la course à 15h30

Pour « La Mauzac » départ des navettes à 15h30 départ de la course à 16h15

Pour « La Braucol » départ des navettes à 16h00 départ de la course à 16h45

Pour « La Prunelart » départ de la navette à 15h30 et départ de la randonnée La Prunelart à 16h30

Art.4 – Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer le vendredi 13 juin à partir de 15 h et jusqu'à 19h à l'Abbatiale saint Michel 81600 Gaillac

Le jour de la course entre 13h30 et 15h30 au stade Bernard Laporte

Aucun accompagnateur, vélo ni engin motorisé ne sera accepté et les navettes sont obligatoires. Le stationnement des véhicules est interdit sur les zones de départ.

Les participants disposent de 5h maximum pour finir la course la Duras, 4h pour La Loin de l'œil et 3h00 maximum pour la Mauzac et la Duras et 4 pour La Prunelart .

Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.

Art.5 – Chrono

La puce qui vous est attribuée est personnelle et intégrée au dossard.

Les quatre courses sont chronométrées et feront l'objet d'un classement

Pas de classement pour la randonnée

Art.6 – Inscription

L'épreuve la duras (34 km) est ouverte à partir de la catégorie espoir (2003/2005)

L'épreuve la loin de l'œil (22 km) est ouverte à partir de la catégorie espoir (2003/2005)

L'épreuve la Braucol (17 km) est ouverte à partir de la catégorie junior (2006/2007)

Pour la Mauzac (12 km) est ouverte à partir de la catégorie cadet (2008/2009)

Les mineurs, à la date de l'épreuve, devront fournir une attestation d'autorisation parentale à partir de cadets.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la course.
- Un Parcours Prévention Santé datant de moins de 3 mois avant la manifestation et délivré par la Fédération Française d'Athlétisme. Sur pps.athe.fr
- .

Les inscriptions à l'événement se font :

- En ligne sur le site [chrono-start.com](https://www.chrono-start.com) (scan de la licence ou pps) avec un règlement par carte bancaire.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course.

Art.7 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif ; on ne peut demander le remboursement des inscriptions pour quelques motifs que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne durant l'épreuve, et l'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement est de :

32 euros par coureur sur la Duras

27 euros par coureur sur la Loin de l'œil

20 euros par coureur sur la Braucol

16 euros par coureurs sur la Mauzac

10 euros par marcheur sur la Prunelart

Un repas d'après course est proposé au prix de 14 euros par participants ouvert aux accompagnateurs

Art.8 – Assurances

L'organisation est couverte en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Pour les non licenciés, il leur incombe de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols, de perte, de dommages qui peuvent survenir pendant la manifestation sportive.

Art.9 – Médical et sécurité

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouriste agréée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Des bénévoles, en collaboration avec la police municipale, assurent le bon cheminement des coureurs tout au long du parcours.

Les participants sont tenus de se conformer aux consignes données avant la course et durant celle-ci par les bénévoles de l'organisation présents sur le parcours. Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route et les consignes énumérées durant le briefing. Tous les participants doivent circuler munis du dossard qui leur a été remis, accroché de manière visible sur l'avant du maillot. Toute irrégularité sera éliminatoire. Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite. Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

Le port des bâtons est autorisé. Cependant il est rappelé aux utilisateurs de bâtons qu'il est de leur responsabilité de prêter une attention particulière aux personnes les suivant. Leur responsabilité sera engagée en cas d'accident.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard ainsi que la puce. Il ne doit en aucun cas quitter la course sans avoir averti l'organisation.

Le Cani Cross n'est pas autorisé.

Art.10 – Sanitaires/douches

Des toilettes sont à disposition au départ des navettes et à l'arrivée au stade Bernard Laporte , à Mauriac et à Broze.

Art.11 – Droit à l'image

Tout coureur ou randonneur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ceux ayant droit tels que les médias et les partenaires à utiliser les images fixes ou individuelles prises à l'occasion de la manifestation sans contrepartie financière.

Art.12 – Récompenses

Les Trois premier au scratch des catégories suivantes seront récompensées :

Hommes

Femmes

Pour chacune des courses.

Art.13 – Matériel obligatoire

Un gobelet, (aucun gobelet n'est prévu sur les ravitaillements). Une réserve d'eau de 0.5 litres.
Un couvre-chef est conseillé.

Art.14 – Acceptation du règlement

Chaque coureur accepte ledit règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription.